

APEI de la Vallée de Chevreuse

Le Secrétariat

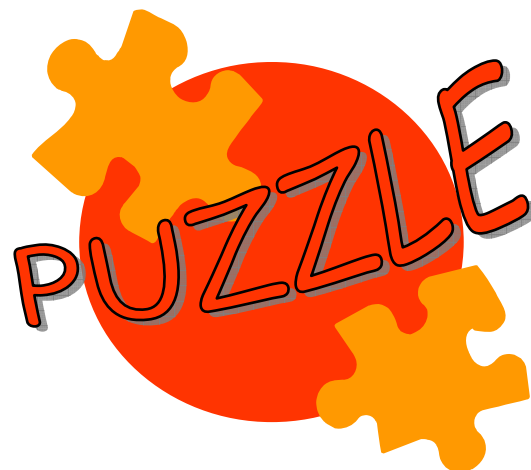
BP 1028

91940 LES ULIS

Tél. : 01 69 07 49 41

e-mail : apei.chevreuse@wanadoo.fr

Site Internet : apei-vallee-chevreuse.asso.fr



N° 199

Octobre 2009

Sommaire : pages

Soirée Cabaret	1
Actualités.....	1-2
Taxe d'habitation : abattement.....	3
Café-rencontre.....	3-4
Sportifs	4
Scolarisation enfants handicapés.....	5
A vos agendas.....	6
Lu pour vous	7
Réseau bucco-dentaire	8

Une soirée «Cabaret» au profit de notre foyer Vignes et Tilleuls de Gometz-le-Châtel

L'APEI de la Vallée de Chevreuse, avec la complicité d'un groupe vocal basé en Essonne, à Fontenay-le-Vicomte, organise le :

Samedi 7 novembre 2009 à 21h00

une soirée cabaret qu'elle animera et présentera au cours d'un spectacle : «Grain de Phonie».

Ce dernier se déroulera dans la grande salle de spectacle mise à notre aimable disposition par la commune de Gometz-le-Châtel (salle Barbara*) face à notre foyer Vignes et Tilleuls.

Cette soirée se déroulera en deux parties musicales avec entracte au cours duquel nos résidents, encadrés par leurs éducateurs, présenteront leur savoir-faire.

Nul doute que nos familles et leurs adultes seront heureux de participer à cette soirée amicale, dont la modicité du prix des

places a été arrêtée à 5 €, afin de permettre la participation du plus grand nombre de nos familles.

Merci de réserver cette soirée familiale au bénéfice de notre foyer Vignes et Tilleuls et des personnes handicapées qu'il accueille.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser à :

Catherine Cadot au 01 60 14 77 05 ou à Corinne Leroy au 01 69 07 49 41.

* salle Barbara – ZA les Hauts des Vignes, rue Fromenteau – 91940 Gometz-le-Châtel

L'équipe de rédaction

Actualités

Le catalogue de Noël 2009 est arrivé.



Vous pouvez passer vos commandes et nous aider ainsi dans la réalisation de nos projets. Votre famille, vos amis ou vos collègues seront peut-être heureux de participer à une bonne cause. Si

vous souhaitez des catalogues supplémentaires contactez le secrétariat de l'Apei.



Rappel des différentes associations de loisirs situées dans notre secteur géographique

- Amicale Laïque de Palaiseau :



Contact : J. Martinez, Présidente
Gymnastique et danse (cours adaptés)
jeaninefm@wanadoo.fr
www.gympalaiseau.com

- **ARSE : Association pour la Rééducation par les Sports Equestres** pour les personnes handicapées mentales et physiques
Contact : C. Duvocelle
Saintry sur Seine
Tél. 01 69 89 16 60



- **Bleu Soleil : Ateliers artistiques**



Contact : Isabelle Leau-Braut,
nouvelle directrice.
Tél. 06 87 46 26 36.
<http://bleusoleil.assoc.free.fr>

Un nouvel atelier pour adolescents et adultes : «**Marionnettes et Danse**»
2 samedis par mois

- **Eveil Musical Ulissien** : samedi matin
Contact : Marie Léonetti
Tél. 01 69 07 66 98.



eveil.musical.ulissien@orange.fr

- «**Danse avec moi**» :



Un atelier «handidanse» avec majoritairement des personnes en fauteuil roulant et un atelier «dansigne» : cours intégrant, la danse, le mime et la langue des signes
Contact : Marion au 06 80 14 38 55
www.danse-avec-moi.fr.gd à Palaiseau

- **Point vert** offre des séjours de vacances, des accueils WE, et des activités culturelles telles qu'un atelier théâtre.



Tél. 01 60 10 07 69
38 40 av Jean Jaurès à Palaiseau

L'association parraine un **GEM, Groupe d'Entraide Mutuelle**. Il s'agit d'un espace de rencontre, de convivialité et de loisirs, il permet également de soutenir des projets individuels ou collectifs tels que des sorties, soirées... Il s'adresse aux personnes souffrant de troubles psychiques, présentant une fragilité psychologique ou étant en situation d'isolement.

Contact : Louise Créhange et
Aurélie Aujard, Tél. 06 48 74 29 24

Le club de loisirs de l'Apei fonctionne deux dimanches après-midi par mois.

Contact : Michèle de Kouchkovsky
au 01 69 07 63 26

L'AAH : Allocation aux Adultes Handicapés est revalorisée de 2,2 % depuis le premier septembre ce qui porte son montant mensuel à 681,63 €.

Abattement de 10 % sur la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées

Cet abattement supplémentaire est institué sur **délibération des mairies**. Vous devez vous renseigner auprès de votre centre des impôts pour savoir si votre maire a validé ce dispositif. Certaines mairies (Palaiseau, Verrières-le-Buisson....) ont déjà institué cet abattement après délibération en Conseil municipal.

Pour bénéficier de l'abattement en 2010, vous devez adresser au centre des impôts un **formulaire (1206-GD) accompagné des justificatifs** (carte d'invalidité, attestation allocation aux adultes handicapés) avant le 31 décembre 2009. Vous pouvez vous procurer ce document ainsi que la notice explicative à votre centre des impôts ou les télécharger sur le site : www.impots.gouv.fr (particuliers – vos impôts - taxe d'habitation – liens – les formulaires utiles).

J. Bouiller

Café-Rencontre



L'an dernier les **cafés rencontres** mensuels ont accueilli en moyenne 5 ou 6 parents. Le groupe de parole n'est pas dédié à un handicap particulier, mais il se trouve que la plupart des personnes sont des parents d'enfants autistes ou d'enfants avec troubles envahissants du développement.

Nous avons intercalé des séances de parole libre et des séances avec intervention de professionnels :

- Sandrine Wattier, monitrice éducatrice à domicile pour enfants autistes,
- Gaëlle Guimard, éducatrice spécialisée pour des enfants autistes entre 3 et 6 ans à l'hôpital de jour de Jouy-en-Josas,
- Le docteur Allard-Fenau sur les aspects médicaux de l'autisme
- Dominique Ridoux, directeur de l'établissement Alphée pour adolescents autistes à Guyancourt.

Un groupe de parents –sous la responsabilité de Mathilde Jachym- a élaboré pour cette année 2009/2010, le projet d'un **groupe d'habileté parentale** grâce au financement de la mairie des Ulis. Cette demande s'intègre dans le dispositif «Espace Famille» organisé par la MPT de Courdimanche. L'espace Famille a pour but de promouvoir des actions d'aide à la parentalité. Ce projet s'intègre donc parfaitement dans ce dispositif.

Ce groupe s'adresse aux parents d'enfants avec troubles du spectre autistique, troubles envahissants du développement, dysharmonies, troubles de la personnalité et de la communication.

L'objectif est :

- de mettre à la disposition des parents un savoir et un savoir-faire qui correspondent aux besoins de leur enfant,
- d'être guidé par un professionnel dans la façon d'agir, de se comporter avec leur enfant,
- de comprendre le travail des professionnels qui évoluent avec leur enfant,
- de permettre une collaboration entre les intervenants autour de l'enfant.

Une psychologue comportementaliste, formée à l'autisme, guidera toutes les séances. Ce sont donc des séances davantage dédiées aux enfants alors que le **groupe de parole sert à aider les parents qui vont trouver une écoute, relativiser leurs difficultés dans le respect et l'écoute mutuels**. On partage ses difficultés sans être jugé par des professionnels, dans une ambiance détendue et spontanée. Ces rencontres sont organisées par l'**Apei** sous la responsabilité d'**Anne-Marie Leboeuf** et de Janine Bouiller, administratrices.

Ces deux groupes sont complémentaires : des parents moins angoissés vont améliorer leur comportement avec leurs enfants et si ces derniers progressent leurs parents vont aller mieux : l'interaction est évidente !

Ce groupe d'habileté parentale va fonctionner en alternance avec le café rencontre une fois tous les deux mois.

PLANNING POUR LE 1^{er} TRIMESTRE 2009/2010 :

	Café rencontre	Groupe Habileté parentale
lieu	Au local de l'Apei Aux Ulis	Maison pour Tous de Courdimanche aux Ulis
dates	22 octobre 17 décembre	14 septembre 19 novembre
horaires	20 H 30 – 22 H 30	20 H 30 – 22 H 30
contact	A.M. Leboeuf amileboeuf@wanadoo.fr 06 08 09 13 22	M. Jachym m.jachym@laposte.net 06 13 25 37 09
		Pour qu'il y ait une réelle progression lors des séances de travail, la participation régulière des parents est exigée.

J. Bouiller

Un petit groupe de sportifs



Comme les années précédentes, tous les jeudis, pendant une heure – de 18h à 19h – et pour un tarif modique (150 € environ pour l'année scolaire), un groupe de nos jeunes handicapés, dont l'âge varie de 18 à 35 ans, a bénéficié de l'encadrement de trois moniteurs sportifs de l'Amicale Laïque, pour pratiquer un entraînement sportif qu'ils apprécient tous, au gymnase de la rue César-Franck de Palaiseau.

Il est important, pour ces jeunes qui généralement ne se dépensent pas beaucoup physiquement, de prendre conscience de leur corps en mouvement, de l'échauffement de leurs muscles, et de participer à une activité de ce type au sein d'un groupe dont les performances sont comparables.

L'an passé, ils étaient au maximum au nombre de 5 par séance. Il va de soi qu'ils pourraient être plus nombreux ! Mais nos jeunes gens ne sont pas toujours disponibles chaque jeudi. C'est le cas de deux d'entre eux, qui bénéficient d'une prise en charge alternée, et ne viennent qu'en mi-temps - le tarif étant adapté à leur temps effectif de présence.

N'hésitez pas à venir observer une séance, puis éventuellement à inscrire votre enfant pour cette année scolaire. Il en tirera un bénéfice certain. Il reste des places profitez-en !

Y. Olivereau

La scolarisation des enfants handicapés

L'éducation nationale actualise dans une circulaire les règles d'organisation et de fonctionnement des classes d'intégration scolaire, rebaptisées **classes pour l'inclusion scolaire : CLIS**.

L'orientation en CLIS :

L'élève handicapé dispose d'un droit à être inscrit dans l'école la plus proche de son domicile, qui constitue son établissement scolaire de référence ou se déroulera sa scolarité en milieu ordinaire, sauf si son **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** rend nécessaire le recours à un dispositif adapté dans une école différente de l'établissement de référence, voire dans un établissement médico-social ou de santé. Lorsque la scolarisation s'effectue en totalité ou de manière partielle en milieu scolaire, elle se déroule soit dans une classe ordinaire soit dans une CLIS. Cette orientation est prononcée par la **commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui permet de mettre en œuvre le projet personnalisé de scolarisation**. L'admission est prononcée par le directeur de l'école, elle est suivie d'une évaluation pédagogique des compétences et des connaissances de l'élève réalisée par l'enseignant de la classe.

L'organisation et le fonctionnement

La CLIS est une classe à part entière de l'école, **son effectif est limité à 12**. Toutefois l'inspecteur d'académie peut diminuer l'effectif si les restrictions d'autonomie des élèves le justifient. Son projet implique tous les enseignants de l'école car chacun d'entre eux peut être amené à scolariser partiellement dans sa propre classe un ou des élèves de CLIS. Ces derniers sont partie prenante des activités organisées pour tous les élèves dans le cadre du projet d'école. Le projet de CLIS peut prévoir l'affectation par l'inspecteur d'académie d'une ou d'un auxiliaire de vie scolaire collectif. La constitution d'une CLIS doit tenir compte de la compatibilité des besoins et des objectifs d'apprentissage des élèves en cohérence avec les catégories de CLIS :

CLIS 1 : troubles des fonctions cognitives ou mentales, tels que les troubles envahissants du développement et les troubles spécifiques du langage et de la parole,

CLIS 2 : handicap auditif avec ou sans troubles associés,

CLIS 3 : handicap visuel avec ou sans troubles associés,

CLIS 4 : handicap moteur, incluant des troubles dyspraxiques, avec ou sans troubles associés et pluri-handicap.

Le rôle de l'enseignant

Le projet de la CLIS est élaboré et mis en œuvre par l'enseignant qui y est affecté. Il est conçu en articulant les objectifs visés par les PPS des élèves concernés. L'enseignant doit proposer à tous les élèves un enseignement adapté. Il doit participer à des concertations avec les établissements médico-sociaux dont les modalités d'organisation sont clairement précisées.

Circulaire n° 2009-087 du 17 juillet 2009, BOEN n° 31
Article tiré des Actualités sociales hebdomadaires septembre 2009 n° 2622

Elèves handicapés : les associations peuvent recruter des AVS dont le contrat n'est pas renouvelable. Elles concluent une convention avec l'inspecteur d'académie qui précise le montant de la subvention attribuée par l'Etat au titre de l'accompagnement de l'élève handicapé.

Loi n° 2009-972 du 3 août 2009 JO du 23-08-09
Actualités sociales hebdomadaires août 2009 n° 2621

A vos agendas

La Mutuelle Intégrance reporte sa réunion sur la complémentaire santé et l'aide sociale à mi-novembre. Une invitation vous sera adressée.

Réservez vos places



L'association **Musique et Partage de Gif** avec la ville de **Bures-sur-Yvette** et **Lilyadèle** vous présentent :

- de 14 h à 17 h 15 un stage intensif de Tango Argentin
- à 20 h un dîner spectacle suivi d'un bal

Le samedi 23 janvier 2010 au Centre Culturel Marcel Pagnol 1 rue Descartes à Bures-sur-Yvette

Réservations par Tél. : Musique et Partage 01 60 92 04 86 ou Gif Evasion 01 69 07 24 33 ou Centre Culturel Marcel Pagnol 01 69 18 79 50

A prévoir également deux concerts exceptionnels :
samedi 13 mars 2010 avec **Claude Bolling**
samedi 27 mars 2010 avec le pianiste **Vahan Mardirossian**



Les bénéfices des trois manifestations seront versés à notre Apei

Lu pour vous :

"L'enfant autiste" :

Coordonné par Lisa Ouss-Ryngaert, Ed. John Libbey, 363p., Guides pratiques de l'aidant.

Ce guide a été rédigé au sein du CRAIF (centre de ressources autisme Ile-de-France) par des professionnels, pour les familles confrontées à l'autisme.

Il a pour but de leur apporter une aide efficace et concrète dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Sa présentation est claire, attrayante. La lecture en est facile, avec des illustrations qui aident à se repérer dans le texte.

Je dirai toutefois que, en tant que mère d'un enfant autiste, je l'ai trouvé un peu idéaliste pour les rubriques qui ont pour thèmes :

- la gestion des principaux actes de la vie quotidienne,
- l'acquisition des apprentissages,
- la participation à la vie sociale.

En effet, on nous présente un enfant docile, toujours prêt, semble-t-il, à coopérer et qui ne demande qu'à progresser. Quelle situation d'exception !...

Il serait dommage que les parents prennent cette description au "premier degré": chaque jeune autiste est différent de ses pairs, il apprend plus ou moins bien, plus ou moins vite, parfois pas du tout, et ce n'est pas parce que ses parents ne savent pas s'y prendre!

Nous avons rarement à domicile un enfant qui ne cherche qu'à évoluer.

Il nous faut plutôt tenir compte à chaque instant de sa plus ou moins grande difficulté à communiquer, de ses phobies devant des codes sociaux qui régissent notre façon de vivre et qui lui sont totalement étrangers ou devant n'importe quoi qui peut nous paraître insolite et complètement inapproprié (peur de tel objet, de tel bruit, de tel mouvement, ...), etc.

En revanche, en ce qui concerne l'accompagnement et la prise en charge, on trouvera des renseignements précieux. Il y a également de très bons conseils pour les démarches, administratives et autres, à accomplir.

Le livre se termine par une rubrique relative à l'avenir : que deviendra notre enfant quand nous ne serons plus aptes à nous en occuper (vieillesse, mort). Comment lui assurer alors juridiquement, administrativement, la vie la plus facile qu'il soit possible.

Un sujet délicat qui nous concerne tous, abordé ici d'une façon très détaillée, et présenté clairement.

En résumé, un ouvrage de référence dont on appréciera particulièrement la façon dont on doit se repérer dans la jungle administrative. En effet, cette aide est bien nécessaire à des familles souvent déroutées, que rien n'a prédisposé à vivre avec le handicap au quotidien.

Y. Olivereau

APPOLLINE : Réseau bucco-dentaire en Essonne

APPOLLINE est une coordination en santé bucco-dentaire qui permet aux personnes les plus fragiles (âgées ou handicapées physiques ou mentales) résidant dans l'Essonne d'avoir accès aux soins bucco-dentaires. Elle organise des bilans bucco-dentaires à domicile ou en établissement, et forme également le personnel à l'hygiène bucco-dentaire. Si le patient a besoin de soins il est orienté vers un praticien libéral adhérent au réseau. Lorsque le patient est difficilement transportable un praticien se déplace dans l'établissement ou à domicile avec son matériel. Enfin, si les soins nécessitent une anesthésie générale, le patient est orienté vers un hôpital avec lequel le réseau Appolline a passé une convention. Bien évidemment l'accord des familles est indispensable.

La Caisse d'Assurance Maladie de l'Île de France octroie des fonds à ce réseau. Ce dernier vient d'être mis en place ; son siège se situe à l'hôpital gériatrique «les Magnolias» à Ballainvilliers. Le réseau de l'Essonne **RHAPSO'DIF** destiné aux enfants jusqu'à 20 ans va intégrer le réseau **APPOLLINE** ; des négociations sont en cours.

Si les établissements veulent bénéficier de ce service, ils doivent adhérer pour une modique somme à cette association.

Le particulier peut prendre contact pour connaître le nom d'un praticien adhérent le plus proche de son domicile. Pour des raisons déontologiques (publicité interdite) aucun nom de chirurgien-dentiste ne peut être divulgué.

Contact : 01 69 80 46 89

Coordinateur : 01 69 80 59 29 coordination.appolline@gmail.com

Présidente : Mme Schwallinger 01 60 13 52 30

J. Bouiller